

**Service gestionnaire :**

**Dossier suivi par :**

Intitulé	
Imputation budgétaire :	
Code nomenclature :	
Date et Avis de la commission thématique:	
<b>Objet du marché :</b>	
Montant estimé :	
Négociation prévue (oui/non)	
Date prévisionnelle de lancement de la procédure	
Date de publication :	
Date limite de remise des offres	
Date prévisionnelle de début des prestations	
Délai d'exécution :	
Durée du marché :	
Type de marché : Fournitures, services, travaux	
Mode de passation : - MAPA 1, MAPA 2, MAPA, 3 - Appel d'offres ouvert - Marché négocié - Concours - Autres procédures formalisées	
Mode de dévolution : unique, allotie (nombre de lots)	
Forme du marché : ordinaire, à bons de commande, à tranches :	
Variante ou option prévue (oui/non)	
Type de prix : Prix unitaires, prix forfaitaires, prix global et forfaitaires	
Garanties financières oui - non	
Pièces à produire contractuels - A.E - CCAP - CCTP - BPU - DDED - Cadre Mémoire	

### Critères de jugement des offres proposés :

Critères et sous critères	Pondération %

Ex : - Prix- Valeur technique- Délai- Coût global d'utilisation- Coûts tout au long du cycle de vie- Performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté – Performance en matière environnementale – Esthétique – etc.

### Définition du besoin.

Référent clauses environnementales : **M. Stéphane BERTINI** – [sbertini@paysdegrasse.fr](mailto:sbertini@paysdegrasse.fr)

Référent clauses sociales : **M. Eymeric THOMAS** – [ethomas@paysdegrasse.fr](mailto:ethomas@paysdegrasse.fr)

Référent achat responsable et équitable : **M. Valérie TETU** – [vtetu@paysdegrasse.fr](mailto:vtetu@paysdegrasse.fr)

leviers de prise en compte du développement durable	
Quelle est la nature exacte du besoin	
Connaît-on la quantité exacte et financière nécessaires à la satisfaction du besoin ?	
Peut-on réduire le nombre de références ?	
Existe-t-il des solutions alternatives / innovantes pour satisfaire le besoin ? (possibilité de variantes	
Existe-t-il une possibilité de maîtriser les consommations	
Pensez-vous que d'autres services soient concernés par ce type de produit ou service ? Lesquels ?	

### Impact environnemental et social de l'achat

Il existe des référentiels sur plusieurs familles d'achats pour aider le service prescripteur à évaluer l'impact environnemental et social de son achat et à remplir les tableaux ci-dessous.

Quels sont les enjeux environnementaux associés à l'achat ?

Enjeu environnemental Impacts Pistes de prise en compte

Enjeu environnemental	Impacts	Pistes de prise en compte
<b>Energie</b> Consommation directe et indirecte (transport, fabrication,...)		
<b>Déchets</b> Production et élimination		
<b>Eau</b> Consommation et qualité des rejets		
<b>Air</b> Rejet atmosphérique direct et indirect (transport, fabrication,...)		
<b>Santé</b> : Toxicité et nuisances		
<b>Ressources naturelles</b> Consommation		
<b>Autre</b>		

Eléments de réflexion pour remplir la grille :

**Energie** : si votre achat consomme de l'énergie (réalisation, utilisation, acheminement, élimination), il vous est possible d'exiger un niveau de consommation d'usage maximum, d'imposer l'usage d'énergies renouvelables, ...

**Déchets** : si votre achat produit des déchets (réalisation, utilisation, acheminement, élimination), des mesures simples telles que la reprise par le fournisseur ou la réparabilité, la recyclabilité des matériaux ou la tenue d'un chantier propres permettent de limiter cet impact.

**Eau** : si votre achat consomme de l'eau, il vous est possible d'exiger un niveau de consommation d'usage maximum, ou d'imposer l'utilisation d'eau de pluie plutôt que de l'eau potable ; si votre achat produit des effluents, prenez des mesures réduisant le niveau de pollution dans votre cahier des charges (produits biodégradables, prétraitements, ...).

**Air** : si votre achat produit des rejets atmosphériques directs ou indirects (transport, fabrication, élimination), prenez des mesures réduisant le niveau de pollution dans votre cahier des charges (transports alternatifs à la route, filtres à particules, matériaux dégageant peu de composés organiques volatils).

**Ressources naturelles** : tout achat consomme des ressources naturelles ; pour réduire cette consommation, privilégiez les matériaux issus du recyclage, les matériaux renouvelables et recyclables (bois) et les modes opératoires limitant la consommation de matières premières.



**Santé :** pensez à la santé des usagers et agents qui seront en contact avec votre achat, évitez l'usage de substances toxiques, de produits allergisants et de matériaux dégageant des composés organiques volatils.

### **Enjeux sociaux associés à l'achat ?**

La clause sociale d'insertion est un outil de lutte contre l'exclusion et le chômage utilisé depuis 2007 dans nos marchés publics.

Cet investissement permet donc de générer des heures d'insertion sur le territoire mais également de créer une dynamique de développement des coopérations locales entre les collectivités, les maîtres d'ouvrage, les structures d'accompagnement, les structures d'insertion ou encore les entreprises.

Pour ce faire, un facilitateur est en charge de l'ingénierie des clauses sociales, ses missions sont de préparer et de construire l'offre d'insertion qui sera faite à l'entreprise en fonction notamment du volume d'heures et de la nature des travaux et de se charger de la bonne réalisation et du suivi de la clause sur le terrain.

### **Le public concerné par les clauses d'insertion (validé en amont la Service Emploi et Solidarités).**

- Les demandeurs d'emploi de longue durée.
- Les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification et ceux qui sortent de formation et qui n'ont pas accès à l'emploi ou qui sont sans expérience professionnelle.
- Les seniors.
- Les personnes prises en charge dans les dispositifs de l'insertion par l'activité économique, ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers
- Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité, etc.
- Les publics reconnus personnes handicapées.

### **Rappel juridique des clauses d'insertion dans code des marchés publics**

**L'article 14** du code des marchés publics vous donne la possibilité de faire de l'insertion une condition d'exécution du marché. Le choix de l'entreprise attributaire continue de s'effectuer selon des critères classiques (prix, valeur technique, délai de réalisation, etc.). L'entreprise qui soumissionne s'engage cependant, si elle est retenue, à réserver une part des heures de travail générées par le marché à la réalisation d'une action d'insertion. Cette part s'exprime soit en nombre d'heures, soit en pourcentage. Il s'agit d'une obligation contractuelle à caractère social : toute entreprise doit s'engager à la respecter. Une offre qui ne respecte pas cette obligation est réputée irrégulière.

### **Article 53**

Le code des marchés publics vous donne la possibilité d'intégrer parmi les critères d'attribution du marché un critère de performance en matière d'insertion professionnelle. Ainsi, l'article 53-1 permet de noter, dans le cadre d'une pondération raisonnable, les actions envisagées par l'entreprise soumissionnaire pour prendre en compte dans le marché les personnes éloignées de l'emploi. Dans la pratique, il est souvent utilisé avec l'article 14, pour que l'évaluation des performances en matière d'insertion garde un lien avec l'objet du marché. Cela permet notamment de pouvoir valoriser les offres qui proposent une démarche d'insertion socioprofessionnelle de qualité.

**Article 30** du code des marchés publics vous donne la possibilité, d'acquérir directement des prestations d'insertion, celles-ci pouvant prendre appui sur différents supports d'activité (nettoyage de la voirie, collecte des déchets, entretien des espaces verts, etc.). Ces marchés sont dits « de services de qualification et d'insertion professionnelles ». Leur objet est l'insertion. Ils relèvent d'une procédure allégée (marché à procédure adaptée - MAPA). Les critères de jugement des offres sont généralement axés sur la pertinence de la démarche d'insertion (formations proposées aux salariés en insertion, qualifications du personnel d'encadrement technique, dispositifs d'accompagnement et de soutien socioprofessionnels, etc.).

<b>Enjeu social</b>	<b>impacts</b>	<b>Pistes d'amélioration</b>
Conditions de fabrication du produit (possibilité d'achat éthique ou équitable)		
Conditions d'exécution de la Prestation (possibilité de clauses d'insertion)		

Il existe pour les agents la possibilité d'accéder à l'offre de produits et services des entreprises sociales et solidaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur : [www.achetons-solidaires-paca.com](http://www.achetons-solidaires-paca.com).

### **Ecolabels et référentiels**

Existe-t-il un écolabel ou un référentiel sur cette famille d'achat permettant une meilleure prise en compte des considérations sociales et/ou environnementale ?

Ecolabel européen	
Ecolabel français	
Autre écolabel national (blue angel, nordic swan, ...)	
Ecolabel thématique Energy Star (équipements électriques) FSC, PEFC (bois et produits à base de bois) AB (agriculture biologique) Autres (APUR, TCO)	
Commerce équitable	

### Niveau de performance environnementale ou sociale imposé

Caractéristiques sociales ou environnementales à imposer aux candidats	Mode d'intégration des caractéristiques				
	Imposées (dans le CCTP)				Proposées (hors CCTP)

Le service gestionnaire

La Commande Publique